

Mairie de MIZOËN

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

Vendredi 19 mai 2017 à 18h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 12 mai 2017 s'est tenu en Mairie de Mizoën le vendredi 19 mai 2017 à 18H30.

Etaiènt présents : MICHEL Bernard, MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, BERARD Guy, GIRAUD Roger, PINATEL François, VIN Daniel,

Etait absent : SEVERAC Pascal, COING Jean-Pierre (pouvoir à Bernard MICHEL), GONON Florence (pouvoir à Gilbert MICHEL), MIALON Delphine (pouvoir à Hugues BEAUME).

Après avoir fait l'appel et constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour l'approbation de la construction de la centrale hydroélectrique du Nid d'Aigle.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 7 avril 2017. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Engagement du personnel temporaire :

VENERA Philippe : du 18 avril au 29 septembre 2017.

MICHEL Martine : du 29 mai au 1er septembre 2017.

Décision du 11 avril 2017 : acceptation du devis de l'entreprise ELAN CREATIF pour l'édition du dépliant d'information de la commune. Montant du devis : 1 076,40 € TTC.

Décision du 18 avril 2017 : acceptation du devis de l'entreprise BODET pour le remplacement du tintement de la grosse cloche de l'église. Montant du devis : 2 263,20 € TTC.

Décision du 24 avril 2017 : acceptation du devis de la société OISANS STRUCTURE BOIS pour la réalisation de barrières de sécurité au hameau des Aymes. Montant du devis : 12 875,40 € TTC.

Décision du 24 avril 2017 : vente d'une concession au columbarium, dans le cimetière communal, à Madame Luisa GIRAUD née GALLO. Concession de cinquante ans, prix : 300 €.

Décision du 27 avril 2017 : commande à IKEA GRENOBLE de mobilier pour l'épicerie et le chalet Châton. Montant de l'acquisition : 1 374,92 € TTC.

Décision du 16 mai 2017 : acceptation du devis de la société SUEZ pour le remplacement d'un réducteur de pression au tennis et le nettoyage des 2 réservoirs. Montant du devis : 1 920 € TTC.

Monsieur le Maire précise que le coût d'édition des dépliants touristique sera pris en charge à compter de 2018 par Oisans Tourisme. Par ailleurs, lors de la réparation des cloches de l'église, le technicien BODET a constaté des désordres concernant l'éclairage de l'église (terre et fixation des éclairages), les employés iront voir ce qu'il est nécessaire de faire pour remédier à ces désordres.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée ce compte rendu des délégations lui étant consenties :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

STATION D'EPURATION AQUAVALLEES : APPROBATION DE LA MISE AUX NORMES ET DE L'EXTENTION

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité pour le SACO de réaliser des travaux à la station d'épuration AQUAVALLEES à laquelle la commune sera raccordée, pour une mise aux normes réglementaires et une augmentation de sa capacité de traitement. L'enquête publique liée à ces aménagements a été menée du 20 mars au 20 avril 2017. Afin que les travaux soient autorisés ou non au titre de la loi sur l'eau par arrêté Préfectoral, il y a lieu que les communes raccordées à AQUAVALLEES délibèrent pour approuver ces travaux et demander au SACO de mener à bien les opérations d'études et travaux nécessaires à la bonne réalisation du projet.

Monsieur GUY BERARD s'inquiète des conséquences si la commune devait désapprouver ces travaux. Le refus entrainera le blocage des constructions, et donc le développement de la vallée du Ferrand.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation des travaux de mise aux normes et d'extension de la station d'épuration AQUAVALLES:

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

CHALET CHATON : APPROBATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal du refus de l'AFPa de bénéficier de la mise à disposition gratuite du chalet Châton pour le logement du berger des alpages communaux. Il propose donc de louer directement au berger ce bâtiment et, compte tenu de la spécificité de cette location (durée calquée sur la durée du contrat avec l'AFPa, utilisation uniquement du 1^{er} mai au 30 octobre de chaque année), signer une convention d'occupation précaire permettant la prise en compte de ces spécificités. Le berger a rendez-vous avec l'AFPa le 30 mai pour l'état des lieux des alpages. L'inventaire et la remise des clés du chalet de Chaton interviendront le même jour.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les employés communaux et les membres de l'AFPa ont participé activement à remettre en état le chalet et les en remercie. Cela a représenté 6 jours de travail pour les employés et 2 jours pour les membres de l'AFPa.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation de la convention d'occupation précaire du chalet de Chaton avec M. BARBET, berger :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

ENTRETIEN DES POTEAUX INCENDIE : APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LA LYONNAISE DES EAUX

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) n'intervient plus depuis le 1^{er} janvier 2016 pour le contrôle des poteaux incendie. Le SACO a proposé de mutualiser cette prestation et a lancé une consultation commune pour obtenir le meilleur tarif des prestataires habilités à réaliser cette mission. La société LYONNAISE DES EAUX propose le meilleur tarif (30 € HT / poteau). Pour mettre en œuvre cette prestation, il y a lieu de signer une convention de prestation de services pour l'entretien des poteaux incendie avec cette société. Monsieur le Maire précise que la Commune dispose de 16 poteaux incendie.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation de la convention de prestation de services pour l'entretien des poteaux incendie avec la LYONNAISE DES EAUX :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

PARC NATIONAL DES ECRINS : APPROBATION DE LA CONVENTION D'APPLICATION D'UN PROGRAMME D'ACTIONS 2017-2019

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un dispositif du PNE à destination des communes adhérentes à la charte permettant un accompagnement de projets ayant une thématique répondant aux orientations et aux objectifs de la charte du PNE. La mise en place de ce dispositif nécessite la signature d'une convention d'application 2017-2019.

Ainsi, la Commune a déjà plusieurs projets en cours bénéficiant de l'accompagnement du PNE :

- mise aux normes sécurité des refuges,
- élaboration de la carte communale.

En outre pour la Commune de Mizoën, 5 thématiques ont été retenues : énergie, offre de découverte, urbanisme et paysages, sensibilisation des publics et pastoralisme. Ainsi, l'AFPA peut bénéficier de cet accompagnement pour la gestion de l'alpage en lien avec Natura 2000.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation de la convention d'application d'un programme d'actions 2017-2019 avec le Parc National des Ecrins :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 7
- Nombre de voix contre : 3

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE

Monsieur le Maire explique que l'un des agents des services techniques peut prétendre à un avancement de grade à l'ancienneté à compter du 1^{er} janvier 2017 et qu'il y a lieu de créer ce poste et de supprimer l'ancien.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe et la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^o classe :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

RENOVATION TOITURES MAIRIE ET FOUR COMMUNAL

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le récapitulatif des coûts après négociation avec les candidats les mieux disant. Il rappelle que la consultation des entreprises a eu lieu du 17 mars au 14 avril 2017, allotie en 8 lots. 10 entreprises ont répondu, ce qui est très peu. Les plis ont été ouverts le 18 avril en présence des membres de la CAO et de l'architecte.

Entre l'estimation de l'Avant-Projet Définitif (APD) de 156 250 € HT et la négociation avec les entreprises (212 667,03 € HT), le coût des travaux présente une plus-value de 36 %. Or, les demandes de subventions ont été déposées suivant l'estimation APD. Les élus regrettent cette mauvaise estimation de la part de l'architecte dont les conséquences se portent sur l'autofinancement de la Commune passant ainsi de 44 248,50 € à 100 000 €.

Monsieur le Maire propose plusieurs scénarii pour permettre l'autofinancement :

- Emprunter 100 000 € au lieu de 70 000 €,
- Financer l'autofinancement de la Commune avec les Certificats d'Economie d'Energie CEE,
- Reporter les travaux en 2018.

Il rappelle la contrainte de réalisation des travaux en juillet/août du fait de la présence de l'école dans le bâtiment. Monsieur Roger GIRAUD propose de reporter à 2018 les travaux pour obtenir de meilleurs prix en s'y prenant plus en avance. Monsieur Hugues BEAUME estime que les prix ne seront pas meilleurs en 2018, les carnets de commande des entreprises sont déjà pleins pour l'année prochaine, la relance dans le bâtiment se constate dès aujourd'hui. Après discussion, les élus s'accordent pour que l'entretien courant du patrimoine soit une priorité.

Monsieur Roger GIRAUD rappelle l'engagement de l'équipe municipale de ne pas laisser la commune au niveau d'endettement qu'elle a trouvé en arrivant. Monsieur le Maire rappelle qu'aucun emprunt n'a été contracté depuis 2014 ; qu'un emprunt a été soldé fin 2016 permettant de dégager une capacité d'emprunt annuelle de 10 000 €, qu'un autre va être soldé courant 2017 dégageant là encore une capacité d'endettement de 12 000 €, soit au total 22 000 €, au taux accordé pour le prêt de 70 000 € (0,65 %), cela permettrait d'emprunter 150 000 €.

Monsieur Gilbert MICHEL appelle à la prudence avec le projet école que l'équipe municipale s'est engagée à réaliser pendant son mandat. Le besoin d'emprunt ne fait aucun doute pour permettre la réalisation de ces travaux. Aussi, trop emprunter pour les toitures diminuerai la capacité à emprunter pour l'école.

Monsieur le Maire propose de reporter la décision d'attribution des marchés le temps de « creuser » la piste CEE avec la Communauté de Communes qui est labellisée « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) et ainsi amoindrir la part d'autofinancement de la Commune. Un nouveau conseil municipal sera convoqué semaine 22.

AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGES PAR LES ELUS ET LES EMPLOYES

Il arrive que des achats nécessaires au fonctionnement des services techniques, de la bibliothèque ou de la mairie soient réalisés directement par les élus ou les employés. Jusqu'à présent, ils étaient remboursés sur présentation d'un état de frais. La trésorerie vient de refuser le paiement de ces remboursements et préconise la création d'une régie d'avance permettant l'acquisition d'une carte bancaire et le paiement par la Commune de ces achats.

La lourdeur administrative et le coût bancaire de ce dispositif ne conviennent pas aux élus. Monsieur le Maire propose que les frais engagés par les élus et les employés sur leurs propres deniers leurs soient remboursés sur présentation d'un certificat et des factures. Ces remboursements feront l'objet d'un compte rendu au prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation du remboursement des frais engagés par les élus et le personnel selon les modalités définies ci-dessus :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

APPROBATION DE LA CREATION DE LA CENTRALE HYDROELECTRIQUE DU NID D'AIGLE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'enquête publique se termine ce samedi 20 mai. Il regrette que peu de personne soit venu consulté le dossier lors des 3 permanences du commissaire enquêteur. L'enquête publique est la dernière étape de la procédure avant l'autorisation d'exploiter et la délivrance du permis de construire.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune dispose de 51 % des parts de la SEML. La composition du conseil d'administration de cette société d'économie mixte locale sera certainement à revoir lorsque les autorisations auront été délivrées. Il sera également nécessaire de rechercher des partenaires financiers ayant la capacité à investir dans ce projet.

Monsieur Hugues BEAUME estime que l'intérêt de la Commune est de vendre le permis de construire lorsque celui-ci aura été délivré. La Commune sera ainsi bénéficiaire d'une redevance. Monsieur le Maire rappelle les 3 pistes concernant cette vente : au SEDI, à la CCO ou à un exploitant privé mais précise que rien n'est fixé à ce jour.

Pour permettre à la Préfecture de prendre les arrêtés nécessaires, la Commune doit se prononcer favorablement ou non à ce projet.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation de la construction de la centrale hydroélectrique du Nid d'Aigle :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

QUESTIONS DIVERSES

Un artisan de Venosc demande l'autorisation de cueillir des plantes à Pariset pour l'élaboration de cosmétiques biologiques. Accord des membres présents.

Les élus remercient les enfants de l'école du Freney pour la lettre dont ils ont été destinataires.

Travaux 2017

Enfouissement réseaux rues Fay et Choron : les travaux du SEDI (enfouissement réseaux) et du SACO (assainissement) doivent commencer dès le mois de juin. Une réunion avec les riverains se tient le 20 mai sur place pour définir quel type de revêtement sera appliqué à ces rues après ces travaux (à charge de la Commune). Choix des habitants : pente coupée avec des marches de max 8 à 10cm avec de l'enrobé. Le département n'ayant pas prévu le passage de la fibre optique, il est prévu au frais de la Commune de faire les réservations nécessaires à un futur passage.

Assainissement : les travaux doivent être réalisés cette année. 2 passages sont prévus cette année : un par le chemin des Ors depuis Clavans, l'autre sous le village pour la partie sud avec traversée de la RD25 sous chez M. PAUTASSO. Monsieur Guy BERARD propose de profiter de la tranchée du chemin des Ors pour rajouter un robinet pour arroser les jardins du bas. Monsieur le Maire rappelle qu'à compter de 2020 la compétence eau devrait passer à la CCO et que le paiement au forfait pourrait être remis en cause. Monsieur Hugues BEAUME propose d'utiliser l'eau récoltée dans les chenaux des maisons pour l'alimentation en eau des jardins avec l'installation d'une cuve. Les élus estiment cette idée mais les travaux à réaliser pour la mettre en œuvre semblent importants.

Aménagement chemin piéton de la tourbière de la cascade du voile de la mariée : le PNE et la CCO via le PDIPR prend à sa charge les travaux. La Commune ne participe pas sauf à assurer l'entretien par la suite. Un RDV est prévu le 1^{er} juin sur place pour définir les travaux, Monsieur Daniel VIN représentera la Commune.

Montée de l'église

Madame Annie BERARD réalise des travaux sur sa maison. Monsieur le Maire propose d'en profiter pour casser l'angle du mur permettant de faciliter l'accès à la montée de l'église, au frais de la Commune. Un devis a été estimé à 2 600 € TTC les travaux. Les membres présents approuvent la signature du devis (sauf Monsieur Guy BERARD qui s'abstient).

Raccordement nouvelle centrale hydroélectrique La Grave

ENEDIS demande l'avis de la Commune pour la création d'une ligne haute tension (20KV) permettant de raccorder la nouvelle centrale hydroélectrique de La Grave (la ligne actuelle étant saturée). Cette ligne enterrée empruntera la route de secours pour être raccordée au poste de Mont de Lans avec un objectif de distribution locale. La Commune est majoritairement propriétaire d'où la demande d'avis concernant ce projet. Cependant le Département de l'Isère envisage d'acheter les parcelles du tracé de la route de secours. Un RDV est prévu le 23 mai avec le Directeur du Territoire Oisans pour discuter de cette affaire. Les élus s'inquiètent pour le raccordement de la future centrale du Nid d'Aigle.

Séance levée à 21h30

* / * / * / *